

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

23 octobre 2023 à 17h
Salle de réunion du CCAS
de Bagnols-sur-Cèze

_____ **RAPPORT**
VILLE DE BAGNOLS SUR CÈZE

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE BAGNOLS SUR CÈZE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 23 octobre 2023

**Salle de Réunion du CCAS
Ilôt Saint Gilles**

ORDRE DU JOUR

n°	Rapporteurs	Questions	page
1	Michèle FOND-THURIAL	CCAS – Approbation du procès-verbal du 12 juin 2023	4
2	Michèle FOND-THURIAL	EHPAD – Budget hébergement	12
3	Michèle FOND-THURIAL	EHPAD – Décision modificative 1	15
4	Michèle FOND-THURIAL	EHPAD – Décision modificative 2	17
5	Michèle DONDÉTHURIAL	EHPAD – Décision modificative 3	19
5	Michèle FOND-THURIAL	CCAS - Passage à la nomenclature comptable et budgétaire M57 au 1 ^{er} janvier 2024 et adoption du Règlement Budgétaire	21
6	Michèle FOND-THURIAL	EHPAD – Election des membres de la CRUB	24
7	Michèle FOND-THURIAL	Annexe : Présentation du Projet Social de Territoire	
8	Michèle FOND-THURIAL	Annexe : Règlement Budgétaire	

ÉHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BAGNOLS-SUR-CÈZE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 23 octobre 2023**

date de la convocation : 16 octobre 2023

nombre de membres réglementaires : 17

L'an deux mille vingt-trois, le 23 octobre à 17 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Bagnols-sur-Cèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion du CCAS de Bagnols-sur-Cèze, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves CHAPELET, Maire, Président du CCAS.

Administrateurs Présents : Madame FOND-TURIAL, Madame MUCCIO, Madame PELADAN , Monsieur GUILLAUME, Monsieur BACQUET, Madame LOCATELLI, Monsieur CHARREY, Monsieur APOTHELOZ

Monsieur Masse est arrivé à 17h10

Administrateurs excusés : Monsieur Chapelet, Monsieur Rieu, Madame Talon (procuration à M), Monsieur Baume (procuration à Madame Fond-Thurial)

Administrateurs absents : Monsieur Morelli, Monsieur Nass, Monsieur Vincent, Madame Marques-Roux

Présents à titre consultatif: Madame Nathalie LEDOUX, Directrice du pôle de la cohésion Educative, Sociale et Sportive, Madame Nadège BLANC, Cheffe de service Solidarités, Madame Céline CAVAILLÈ, directrice de l'EHPAD des Coquelicots

Les membres du Conseil d'administration ont été désignés par :

- le procès-verbal de l'élection en Conseil municipal du 3 juillet 2020, désignant le Maire et les adjoints,
- la délibération du Conseil Municipal n°2023-01-05 du 11 janvier 2023 portant élection des membres du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociales,
- l'arrêté du maire n° 2020-11-713 du 13 novembre 2020 portant nomination des membres du Conseil d'Administration au Centre Communal d'Action Sociales,

Délibération n°1 / 23-10-2023

Rapporteur : Madame FOND-THURIAL

Objet : EHPAD : Budget Hébergement 2024

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu l'exposé de son rapporteur,

Le conseil d'administration, après avoir délibéré,

Décide à d'approuver le Budget hébergement prévisionnel pour l'exercice 2024, pour l'EHPAD le Bosquet et de voter la proposition de tarif hébergement comme suit.

En Fonctionnement :

Dépenses :

- Charges d'exploitation nettes, mesures nouvelles incluses = **1 876 681.20 €**

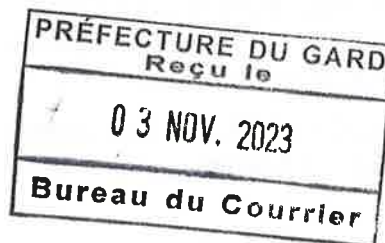
Recettes :

- Produits de la tarification = **1 792 681.20 €**
- Recettes complémentaires = **84 000 € dont**
 - Remboursement charges personnel : 8 000 €
 - Quote-part des subventions d'investissements : 76 000 €

❖ Prix de journée hébergement proposé : **65.91 €**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour expédition conforme le 23 octobre 2023



La Vice-Présidente du CCAS



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BAGNOLS-SUR-CÈZE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 23 octobre 2023****date de la convocation : 16 octobre 2023****nombre de membres réglementaires : 17**

L'an deux mille vingt-trois, le 23 octobre à 17 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Bagnols-sur-Cèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion du CCAS de Bagnols-sur-Cèze, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves CHAPELET, Maire, Président du CCAS.

Administrateurs Présents : Madame FOND-TURIAL, Madame MUCCIO, Madame PELADAN , Monsieur GUILLAUME, Monsieur BACQUET, Madame LOCATELLI, Monsieur CHARREY, Monsieur APOTHELOZ

Monsieur Masse est arrivé à 17h10.

Administrateurs excusés : Monsieur Chapelet, Monsieur Rieu, Madame Talon (procuration à M), Monsieur Baume (procuration à Madame Fond-Thurial)

Administrateurs absents : Monsieur Morelli, Monsieur Nass, Monsieur Vincent, Madame Marques-Roux

Présents à titre consultatif: Madame Nathalie LEDOUX, Directrice du pôle de la cohésion Educative, Sociale et Sportive, Madame Nadège BLANC, Cheffe de service Solidarités, Madame Céline CAVAILLÉ, directrice de l'EHPAD des Coquelicots

Les membres du Conseil d'administration ont été désignés par :

- le procès-verbal de l'élection en Conseil municipal du 3 juillet 2020, désignant le Maire et les adjoints,
- la délibération du Conseil Municipal n°2023-01-05 du 11 janvier 2023 portant élection des membres du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociales,
- l'arrêté du maire n° 2020-11-713 du 13 novembre 2020 portant nomination des membres du Conseil d'Administration au Centre Communal d'Action Sociales,

Délibération n°2/ 23-10-2023

Rapporteur : Madame FOND-THURIAL

Objet : EHPAD – Décision modificative 1

Vu l'état prévisionnel des dépenses et recettes 2023 adopté par le conseil d'administration du 12 juin 2023

Considérant la décision tarifaire portant fixation du forfait global de soins en date du 28 juin 2023

Vu l'exposé de son rapporteur

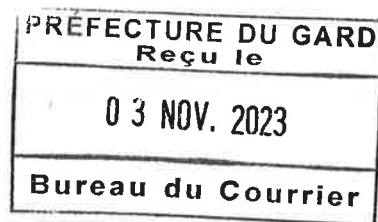
Le conseil d'administration, après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative N°1-2023 de l'Etat prévisionnel des dépenses et des recettes comme suit :

Intitulé	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Prog.	Montant	Compte	Prog.	Montant
Personnel médical et paramédical	62113	2	29 947,61€			
Hébergement permanent des résidents				735111	2	29 947,61€
Fonctionnement			29 947,61€			29 947,61€

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour expédition conforme le 23 octobre 2023



La Vice-Présidente du CCAS

Michèle FOND-THURIAL



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BAGNOLS-SUR-CÈZE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 23 octobre 2023****date de la convocation : 16 octobre 2023****nombre de membres réglementaires : 17**

L'an deux mille vingt-trois, le 23 octobre à 17 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Bagnols-sur-Cèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion du CCAS de Bagnols-sur-Cèze, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves CHAPELET, Maire, Président du CCAS.

Administrateurs Présents : Madame FOND-TURIAL, Madame MUCCIO, Madame PELADAN, Monsieur GUILLAUME, Monsieur BACQUET, Madame LOCATELLI, Monsieur CHARREY, Monsieur APOTHELOZ

Monsieur Masse est arrivé à 17h10

Administrateurs excusés : Monsieur Chapelet, Monsieur Rieu, Madame Talon (procuration à M), Monsieur Baume (procuration à Madame Fond-Thurial)

Administrateurs absents : Monsieur Morelli, Monsieur Nass, Monsieur Vincent, Madame Marques-Roux

Présents à titre consultatif: Madame Nathalie LEDOUX, Directrice du pôle de la cohésion Educative, Sociale et Sportive, Madame Nadège BLANC, Cheffe de service Solidarités, Madame Céline CAVAILLÈ, directrice de l'EHPAD des Coquelicots

Les membres du Conseil d'administration ont été désignés par :

- le procès-verbal de l'élection en Conseil municipal du 3 juillet 2020, désignant le Maire et les adjoints,
- la délibération du Conseil Municipal n°2023-01-05 du 11 janvier 2023 portant élection des membres du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociales,
- l'arrêté du maire n° 2020-11-713 du 13 novembre 2020 portant nomination des membres du Conseil d'Administration au Centre Communal d'Action Sociales,

Délibération n°3 /23-10-2023**Rapporteur : Madame FOND-THURIAL****Objet : Décision modificative n°2**

Vu l'état prévisionnel des dépenses et des recettes 2023 adopté par le conseil d'administration du 12 juin 2023

Considérant la consommation des crédits,

Vu l'exposé de son rapporteur,

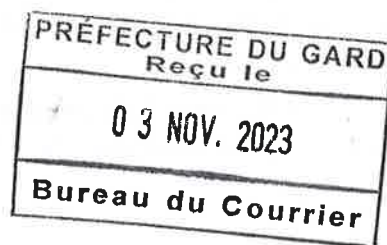
Le conseil d'administration, après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative N°2-2023 de l'Etat prévisionnel des dépenses et des recettes comme suit :

Intitulé	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Prog.	Montant	Compte	Prog.	Montant
Autres matériels et outillages	61558	1	-1 000,00€			
Autres frais divers	6188	1	1 000,00€			
Prestations d'alimentation à l'extérieur	6282	1	8 000,00€			
Autres	6288	1	-8 000,00€			
Taxes foncières	63512	1	-4 000,00€			
Intérêts des emprunts et dettes	6611	1	4 000,00€			
Fonctionnement						

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour expédition conforme le 23 octobre 2023



La Vice-Présidente du CCAS

Michèle FOND-THURIAL



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BAGNOLS-SUR-CÈZE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 23 octobre 2023**

date de la convocation : 16 octobre 2023

nombre de membres réglementaires : 17

L'an deux mille vingt-trois, le 23 octobre à 17 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Bagnols-sur-Cèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion du CCAS de Bagnols-sur-Cèze, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves CHAPELET, Maire, Président du CCAS.

Administrateurs Présents : Madame FOND-TURIAL, Madame MUCCIO, Madame PELADAN , Monsieur GUILLAUME, Monsieur BACQUET, Madame LOCATELLI, Monsieur CHARREY, Monsieur APOTHELOZ

Monsieur Masse est arrivé à 17h10

Administrateurs excusés : Monsieur Chapelet, Monsieur Rieu, Madame Talon (procuration à M), Monsieur Baume (procuration à Madame Fond-Thurial)

Administrateurs absents : Monsieur Morelli, Monsieur Nass, Monsieur Vincent, Madame Marques-Roux

Présents à titre consultatif: Madame Nathalie LEDOUX, Directrice du pôle de la cohésion Educative, Sociale et Sportive, Madame Nadège BLANC, Cheffe de service Solidarités, Madame Céline CAVAILLÈ, directrice de l'EHPAD des Coquelicots

Les membres du Conseil d'administration ont été désignés par :

- le procès-verbal de l'élection en Conseil municipal du 3 juillet 2020, désignant le Maire et les adjoints,
- la délibération du Conseil Municipal n°2023-01-05 du 11 janvier 2023 portant élection des membres du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociales,
- l'arrêté du maire n° 2020-11-713 du 13 novembre 2020 portant nomination des membres du Conseil d'Administration au Centre Communal d'Action Sociales,

Délibération n°4 /23-10-2023**Rapporteur : Madame FOND-THURIAL****Objet : Décision modificative n°3**

Vu l'état prévisionnel des dépenses et des recettes 2023 adopté par le conseil d'administration du 12 juin 2023

Considérant la demande de crédits supplémentaires

Vu l'exposé de son rapporteur,

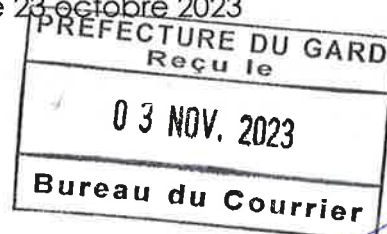
Le conseil d'administration, après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative N°3-2023 de l'Etat prévisionnel des dépenses et des recettes comme suit :

Intitulé	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Prog.	Montant	Compte	Prog.	Montant
Energie, électricité	60612	1	30 000,00			
Alimentation	6063	1	20 000,00			
Personnel extérieur à l'établissement	621	2	30 000,00			
Prestations d'alimentation à l'extérieur	6282	1	20 000,00			
Rémunérations du personnel non médecin	641	2	45 000,00			
Autres financements complémentaires				7351128	1	70 000,00
Autres financements complémentaires				7351128	2	75 000,00
Fonctionnement			145 000,00			145 000,00

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour expédition conforme le 23 octobre 2023



La Vice-Présidente du CCAS

Michèle FOND-THURIAL



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BAGNOLS-SUR-CÈZE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****SÉANCE DU 23 octobre 2023****date de la convocation : 16 octobre 2023****nombre de membres réglementaires : 17**

L'an deux mille vingt-trois, le 23 octobre à 17 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Bagnols-sur-Cèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion du CCAS de Bagnols-sur-Cèze, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves CHAPELET, Maire, Président du CCAS.

Administrateurs Présents : Madame FOND-TURIAL, Madame MUCCIO, Madame PELADAN , Monsieur GUILLAUME, Monsieur BACQUET, Madame LOCATELLI, Monsieur CHARREY, Monsieur APOTHELOZ

Monsieur Masse est arrivé à 17h10

Administrateurs excusés : Monsieur Chapelet, Monsieur Rieu, Madame Talon (procuration à M), Monsieur Baume (procuration à Madame Fond-Thurial)

Administrateurs absents : Monsieur Morelli, Monsieur Nass, Monsieur Vincent, Madame Marques-Roux

Présents à titre consultatif: Madame Nathalie LEDOUX, Directrice du pôle de la cohésion Educative, Sociale et Sportive, Madame Nadège BLANC, Cheffe de service Solidarités, Madame Céline CAVAILLÈ, directrice de l'EHPAD des Coquelicots

Les membres du Conseil d'administration ont été désignés par :

- le procès-verbal de l'élection en Conseil municipal du 3 juillet 2020, désignant le Maire et les adjoints,
- la délibération du Conseil Municipal n°2023-01-05 du 11 janvier 2023 portant élection des membres du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociales,
- l'arrêté du maire n° 2020-11-713 du 13 novembre 2020 portant nomination des membres du Conseil d'Administration au Centre Communal d'Action Sociales,

Délibération n°5 /23-10-2023

Rapporteur : Madame FOND-THURIAL

Objet : CCAS : Passage à la nomenclature comptable et budgétaire M57 au 1^{er} janvier 2024 et adoption du Règlement Budgétaire et Financier

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M14 applicable jusqu'au 31 décembre 2023 au budget principal du CCAS

Vu l'article 106 III de la loi n° 2015-9941 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) généralisant le passage à la nomenclature comptable et budgétaire M57 au 1^{er} janvier 2024 pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics,

Considérant que le passage à la M57 s'accompagne obligatoirement de l'adoption d'un Règlement Budgétaire et Financier,

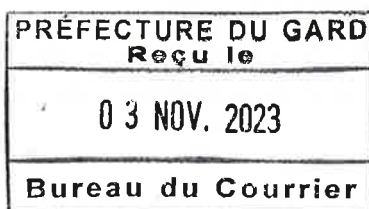
Vu l'avis favorable rendu par le comptable du Centre des Finances Publiques sur l'adoption du référentiel M57 en date du 11 octobre 2023,

Le conseil d'administration :

-PREND acte du passage à la M57 au 1^{er} janvier 2024 pour budget principal du CCAS

-ADOpte le Règlement Budgétaire et Financier du CCAS de la Ville de Bagnols Sur Cèze joint en annexe à la présente délibération et applicable au budget principal du CCAS

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour expédition conforme le 23 octobre 2023



La Vice-Présidente du CCAS
Michèle FOND-THURIAL



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BAGNOLS-SUR-CÈZE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 23 octobre 2023****date de la convocation : 16 octobre 2023****nombre de membres réglementaires : 17**

L'an deux mille vingt-trois, le 23 octobre à 17 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Bagnols-sur-Cèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion du CCAS de Bagnols-sur-Cèze, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves CHAPELET, Maire, Président du CCAS.

Administrateurs Présents : Madame FOND-TURIAL, Madame MUCCIO, Madame PELADAN , Monsieur GUILLAUME, Monsieur BACQUET, Madame LOCATELLI, Monsieur CHARREY, Monsieur APOTHELOZ

Monsieur Masse est arrivé à 17h10

Administrateurs excusés : Monsieur Chapelet, Monsieur Rieu, Madame Talon (procuration à M), Monsieur Baume (procuration à Madame Fond-Thurial)

Administrateurs absents : Monsieur Morelli, Monsieur Nass, Monsieur Vincent, Madame Marques-Roux

Présents à titre consultatif: Madame Nathalie LEDOUX, Directrice du pôle de la cohésion Educative, Sociale et Sportive, Madame Nadège BLANC, Cheffe de service Solidarités, Madame Céline CAVAILLÈ, directrice de l'EHPAD des Coquelicots

Les membres du Conseil d'administration ont été désignés par :

- le procès-verbal de l'élection en Conseil municipal du 3 juillet 2020, désignant le Maire et les adjoints,
- la délibération du Conseil Municipal n°2023-01-05 du 11 janvier 2023 portant élection des membres du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociales,
- l'arrêté du maire n° 2020-11-713 du 13 novembre 2020 portant nomination des membres du Conseil d'Administration au Centre Communal d'Action Sociales,

Délibération n°6 /23-10-2023 : question sur table**Rapporteur : Madame FOND-THURIAL****Objet : Mise en place du Comité des Relations avec les Usagers et de la Bienveillance**

Vu le souhait de mettre en place un CRUB au sein de l'organisation de l'EHPAD des Coquelicots

Vu le Référentiel d'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux de la Haute autorité de Santé validé en CSMS le 08 mars 2022,

Vu les votes effectués lors du Conseil d'administration du 23 octobre 2023

Le conseil d'administration prend acte de la mise en place du CRUB composé des membres suivants :

Madame Fond-Thurial et son suppléant, Monsieur Masse, pour le siège des élus
Monsieur Bacquet et son suppléant, Monsieur Apotheloz, pour le siège des représentants associatifs

Monsieur Klein et un membre du CVS en suppléant, représentant le CVS

Madame Cavaillé, directrice de l'Ehpad les Coquelicots

Madame Vlssac, cadre de santé de l'Ehpad les Coquelicots

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour expédition conforme le 23 octobre 2023

La Vice-Présidente du CCAS

Michèle FOND-THURIAL

